

Histoire du peuple juif dans l'Occident médiéval

UN MOOC DE
PIERRE SAVY



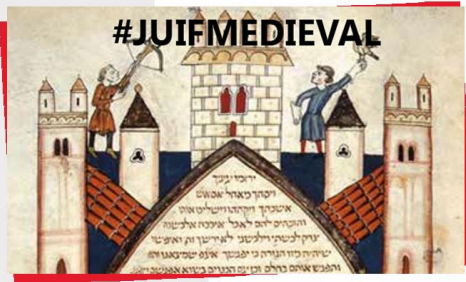
Leçon 5: L'époque des expulsions (fin XII^{ème} - XVI^{ème} siècle)

Séquence 2. Les expulsions : la France

Philippe Auguste, le grand père de Louis IX (Saint Louis) fut roi pendant 43 ans de 1180 à 1223. Son règne demeure à juste titre considéré comme l'un des règnes les plus novateurs, les plus importants, les plus structurants dans l'histoire de la monarchie française, de la monarchie capétienne puisqu'il appartenait à la famille des Capétiens, descendants d'Hugues Capet. Dans une perspective d'histoire juive, son règne fait au contraire figure de moment épouvantable, de moment d'une terrible dégradation. En particulier parce que c'est au début de son règne, qu'est pour la première fois prise une décision appelée à beaucoup de succès dans la suite de l'histoire de France et d'Occident: la décision d'expulsion. Après avoir rançonné les Juifs la première année de son règne, après avoir annulé leurs créances, c'est à dire de manière totalement unilatérale et discrétionnaire spolié les Juifs de leurs créances, donc des dettes qu'on leur devait, en mars 1182, soit une dizaine d'années après le meurtre rituel de Blois, Philippe Auguste décide d'expulser les Juifs du domaine royal.

On parle du domaine royal: il ne s'agit pas d'une expulsion valant pour tout le vaste royaume de France, plus petit que la France actuelle mais qui va quand même de la Saône, de la Meuse,... jusqu'à l'Atlantique et jusqu'aux Pyrénées. Non: il s'agit de les expulser de la toute petite part de ce royaume qui est directement administrée par le roi, ce qu'on appelle le domaine par opposition au fief. Dans cette petite partie du royaume il n'y a donc plus de Juifs. A la fin de son règne, le domaine a énormément augmenté. Philippe Auguste est un des augmentateurs les plus notables du domaine royal. Mais en 1182 on est au début du règne, c'est une assez petite part du royaume de France. Il décide en outre de confisquer la même année en 1182, au profit du Trésor, le cinquième des créances juives qui avaient été consenties et d'annuler le reste pour donner pleine satisfaction à ceux qui ont emprunté de l'argent aux Juifs.

Sans doute cela ne concerne-t-il que le quart des Juifs de France qui sont déjà un peu concentrés dans le domaine, mais les trois quarts sont hors de celui-ci. C'est donc une expulsion partielle, provisoire mais néanmoins fondatrice. C'est la première expulsion, spoliation de



Histoire du peuple juif dans l'Occident médiéval

UN MOOC DE
PIERRE SAVY



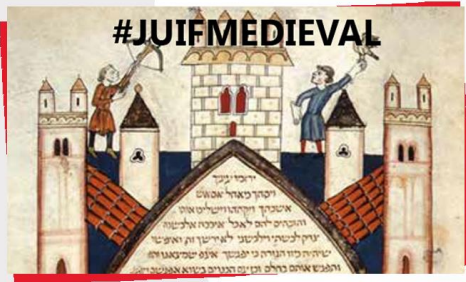
l'histoire juive et cela entraînera chez les juifs du royaume une grande méfiance vis-à-vis des biens non transportables et une certaine prédilection pour des biens très meubles: liquide, liquidité, bijoux, pierres précieuses,...

Les sources qui racontent cette expulsion sont nombreuses. On peut particulièrement penser à l'histoire de Philippe Auguste, du moine de Saint-Denis, Rigord, qui raconte avec quelques détails l'histoire et qui donc nous met en présence de cette décision qui serait motivée par des considérations religieuses. En 1198, au milieu de son règne, Philippe Auguste revient sur cette décision et rappelle les Juifs dont il doit bien considérer qu'ils sont vitaux pour l'économie. Cette expulsion qui est représentée sur cette chronique du 14ème siècle de manière particulièrement parlante n'a donc pas véritablement une très grande portée. Elle ne dure que 16 ans et elle ne concerne que le domaine. Toutefois elle a une grande importance symbolique et elle a une grande importance parce qu'elle est fondatrice d'une possibilité d'expulsion, d'une sorte de méfiance qui est désormais instillée dans la politique capétienne à l'égard des Juifs.



**L'expulsion des Juifs par Philippe Auguste en 1182 sur une chronique du XIV^e siècle
(Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 5, f. 265)**

Cette image de l'expulsion de 1182 et conservée à la Bibliothèque Royale de Belgique, nous présente sur la gauche le souverain reconnaissable notamment à sa couronne et qui d'un



Histoire du peuple juif dans l'Occident médiéval

UN MOOC DE
PIERRE SAVY



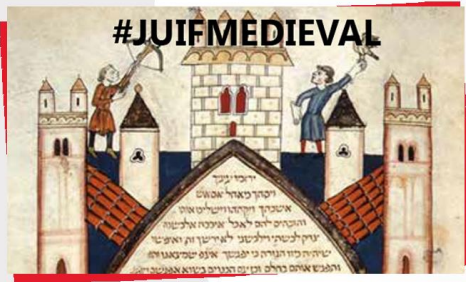
geste indique de l'index le mouvement de sortie. C'est une expulsion ici traduite comme au théâtre par des gestes véritables, qui affecte les malheureux Juifs qui se répartissent donc sur les deux tiers droit de l'image et qui sont porteurs d'une rouelle symbolique placée assez bas, peut-être même postérieure à la composition de l'image, à peu près au niveau de la taille sur certains des Juifs. Cela indique donc que ces personnages, qui ne sont pas caricaturés, sont des Juifs et doivent quitter le royaume.

Bien plus tard en 1306, après un long règne de Saint Louis, le petit-fils de Philippe Auguste, durant lequel il y eut toute sorte de mesures anti-judaïques, dont peut-être des projets d'expulsion, des expulsions partielles, mais pas d'expulsion globale, donc beaucoup plus tard en 1306 vient une deuxième mesure d'expulsion du royaume de France et elle est de toutes celles dont je vais parler la plus importante. Le roi de France à l'époque est un roi extraordinairement puissant et autoritaire, Philippe le Bel, qui a abattu l'Ordre du Temple, qui a manipulé la monnaie, qui a construit un Etat, ce qui voulait dire qu'il avait toujours besoin d'argent. En 1306, Philippe le Bel pour répondre à cette nécessité de remplir les caisses du royaume, décide dans des intentions purement économiques de procéder à une expulsion cette fois-ci de tout le royaume. Expulsion dont Philippe Auguste, ou dont le grand-père de Philippe le Bel, Saint Louis, n'avaient pas les moyens, très certainement les moyens politiques.

Il leur confisque leur propriété, la totalité de leurs biens et décide donc de les expulser du royaume. Cette « Chronique métrique », c'est à dire un livre d'histoire, une chronique en vers du fameux Geoffroy de Paris, nous raconte les années 1300-1316: on a ici l'expulsion des Juifs du royaume de France.

Extrait de la « Chronique métrique » de Geoffroi de Paris

*« L'an mil trois cens six, en cel an
Furent les Juifs pris à pan :
De ce ne fas-je mie doute,
Faus Juis qui ne voient goute
En nostre loi chretiennée
Furent pris, à une journée,
Droit le jor de la Magdelaine
Mainte grant prison en fu plaine.
Je dis signors, comment qu'il aille,*



Histoire du peuple juif dans l'Occident médiéval

UN MOOC DE
PIERRE SAVY

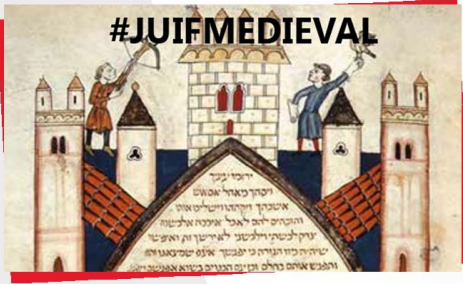


*Que l'intencion en fu bonne,
Mès pire en es mainte personne
Qui devenu est usurier,
Et en sera ça en arrièr
Trop plus assez qu'estre ne sceut
Dont tout povre gent se deut ;
Car Juifs furent débonnères
Trop plus en faisant telz affaires
Que ne furent ore chrestien. »*

Je ne lis pas l'ensemble du texte qui est dans un français assez difficile mais qui nous raconte non pas l'expulsion comme telle, mais la *captio* (latin) c'est à dire le fait qu'on ait saisi, qu'on ait raflé les Juifs, et que l'on ait plus d'ailleurs regretté le fait que l'on prive ainsi le royaume de prêteurs qui étaient bien utiles. Ce texte est donc intéressant. D'autant que ceux qui remplacèrent les Juifs comme usuriers, comme prêteurs d'argent à intérêt se comportèrent parfois de façon plus brutale que ne le faisaient les Juifs. C'est ce que nous dit le texte de Geoffroy de Paris.

On procède donc à des opérations de police, de saisie, de vente, de spoliation et on donne un mois seulement aux Juifs pour quitter le royaume au printemps 1306. Les juifs qui sont dans le royaume sont dans un nombre qu'il est très difficile de déterminer: on parle parfois de 100 000 personnes, cela paraît beaucoup quand même, mais en tout cas plusieurs milliers, peut-être même quelques dizaines de milliers d'individus qui doivent quitter la France.

1306, je le répète, c'est la principale date, la principale rupture. La vieille tradition juive de France illustrée par le plus illustre de tous les commentateurs juifs de tous les temps, Rachi, s'éteint brutalement en 1306 avec cette expulsion et plus rien ne sera comme avant. C'est un moyen pour l'administration royale de progresser, c'est un moyen d'engranger des centaines de milliers voire un million de livres, donc une très forte somme. Mais c'est aussi une rupture définitive dans l'histoire du judaïsme de France. En définitive, alors même que les Juifs reviennent, en 1315 il semble que l'un des rois qu'on appelle "les derniers Capétiens" ait permis le retour des Juifs dans le royaume mais après cela, la rupture de 1306 n'est jamais tout à fait dépassée.



Histoire du peuple juif dans l'Occident médiéval

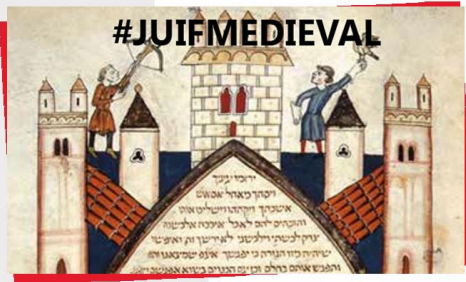
UN MOOC DE
PIERRE SAVY



Louis X accorde une chartre aux Juifs du royaume, en 1315
(BM Toulouse, ms. 512, f. 339, *Grandes Chroniques de France*)

On voit sur cette image le roi de France Louis X accorder une chartre aux Juifs du royaume en 1315. On voit les Juifs agenouillés, porteurs de la Rouelle, porteurs également de barbe, mais par caractérisés de façon péjorative, et qui donc devant le roi reçoivent cette chartre. Mais malgré le retour de 1315 et le rachat par les Juifs du droit au retour qui est représenté ici après l'expulsion de 1306, il semble que jamais les Juifs ne soient revenus en grand nombre. Un certain flou rend difficile l'exposé des événements de l'histoire juive de France dans les années 1320.

Beaucoup de choses ont été écrites pour parler d'un projet d'expulsion à nouveau, d'un retour qu'il faudrait bien situer puisqu'il est établi qu'il y a quelques Juifs en France au cours du XIV^{ème} siècle, mais ce qui est certain c'est que quelle que soit l'historicité que cette expulsion qui viendrait donc après 1315, peut-être en 1322, il semble en tout cas qu'il y ait une présence juive attestée mais assez rare jusqu'à la fin du XIV^{ème} siècle.



Histoire du peuple juif dans l'Occident médiéval

UN MOOC DE
PIERRE SAVY

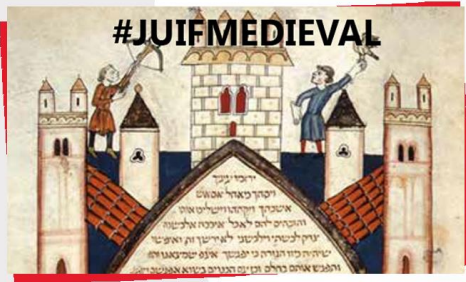


Puis vient la fin du XIV^{ème} siècle et cette année 1394, que j'ai déjà évoquée dans la séquence consacrée à l'expulsion symbolique et qui est cette fois-ci une date presque aussi importante que 1306. 1306 c'est la grande rupture, 1394 c'est l'expulsion définitive. Il n'y a plus de Juifs dans le royaume jusqu'à l'époque moderne (XVI^{ème}-XVII^{ème} siècles) pour des raisons complexes, parce que la France s'étend donc elle englobe des territoires où il y a des Juifs, et parce qu'on les laisse un petit peu revenir. Si on émancipe les Juifs avec la Révolution française à la fin du XVIII^{ème} siècle, c'est qu'il y a des Juifs.

En 1394, on est donc face à l'expulsion définitive par Charles VI, roi de France, pendant la guerre de 100 (règne de plus de 40 ans). L'expulsion des Juifs nous est racontée par un fameux chroniqueur, le Religieux de Saint-Denis, qui explique que les usures devenaient odieuses et s'étendaient à tout le royaume, qu'elles réduisaient à la misère des familles chrétiennes et que les Juifs s'étaient attirés la haine des Français. C'était une honte pour le royaume de France, et il raconte que le roi se rendant aux sages conseils de la reine, son épouse bien-aimée, résolut malgré les sommes considérables qu'on leur arrachait, donc c'est malgré l'avantage économique qu'il y aurait à les garder, donc c'est le contraire de ce qu'on voyait sous Philippe Le Bel, dans la justification. Il résolut malgré ce fait donc à séparer le bon grain de l'ivraie, l'image évangélique pour qualifier l'attitude du roi, l'expulsion. Eloigner les croyants, les chrétiens qu'il faut protéger du contact des infidèles, toujours cette crainte du contact déjà explorée avec la rouelle. Une ordonnance enjoignit aux Juifs de quitter la France avant la fête de Noël et d'aller chercher un refuge à l'étranger. Un peu plus tard le roi modifiant la rigueur les anciens statuts disposa que tout Juif qui deviendrait chrétien aurait la jouissance du tiers de ses biens. On confisque quand même mais on permet le baptême, la conversion.

L'expulsion d'après le Religieux de Saint-Denis (1394)

« Les usures des Juifs, qui devenaient de jour en jour plus odieuses, et qui s'étendaient sur tout le royaume, avaient réduit plusieurs familles à la plus affreuse misère. Aussi ces ennemis de Jésus-Christ s'étaient-ils attiré la haine de tous les Français. [...] C'était une honte pour le royaume de France, et il s'ensuivait de graves inconvénients. Le roi, instruit de ces désordres, et se rendant aux sages conseils et aux prières de la reine, son épouse bien aimée, résolut, malgré les sommes considérables qu'on arrachait tous les ans aux Juifs et qui grossissaient son trésor, de séparer le bon grain de l'ivraie et d'éloigner les croyants du contact des infidèles. Une ordonnance, publiée dans toutes les villes du royaume, enjoignit aux Juifs de quitter la France avant la fête de Noël, et d'aller



Histoire du peuple juif dans l'Occident médiéval

UN MOOC DE
PIERRE SAVY



chercher un refuge à l'étranger, sous peine d'être réputés coupables de lèse-majesté et de voir leurs biens confisqués. [...] Cependant le roi, modifiant la rigueur des anciens statuts, régla que tout Juif qui embrasserait la religion chrétienne, aurait la jouissance du tiers de tous ses biens. Aussi y eut-il vers ce temps beaucoup de Juifs qui se firent baptiser. »

Ce texte raconte donc cette expulsion définitive promulguée, décrétée par Charles VI et qui en raison de violations alléguées mais pas très bien précisées des règles de leur présence doivent donc quitter le royaume, ne bénéficient pas de la tolérance dont ils bénéficiaient. Ils peuvent prendre leurs biens et ça n'est pas formellement une sanction, c'est juste le non renouvellement de la tolérance dont ils bénéficiaient, mais le fait est que cela revient à une expulsion et qu'elle ne sera plus jamais remise en cause. Elle est donc définitive et ne sera plus jamais remise en cause par la royauté capétienne et valoise. Pour justifier sa politique, Charles VI écrit dans une lettre de la même année un certain nombre de lignes défendant sa politique et notamment, celle-ci de l'année 1388. Il évoque, je cite:

Lettre de Charles VI (1388)

« des excès et des lésions que les dix Juifs faisoient et font chacun jour sur les chrétiens [...] d'avoir commis et perpétré plusieurs crimes excès et lésions et en maintes manières avoir délinqué, spécialement contre notre foy, et aussi contre le contenu en nos dites Lettres à eux octroyées »

La dimension religieuse, morale est mise en avant, et non pas la dimension économique. C'est pour la France le dernier édit d'expulsion. Plus tard, au début du règne de Louis XIV sera sanctionnée l'annexion de fait de la partie orientale de ce qui est aujourd'hui la France: les terres lorraines, alsaciennes qui n'étaient pas France à l'origine mais qui le deviendront. Or dans ces terres il y a des Juifs, donc il y aura de nouveau des Juifs en France avant la République, sans doute avant la révolution. Mais formellement c'est à la fin du XIV^{ème} siècle que se clôt assez tôt donc dans l'histoire de l'Occident cette séquence de la présence juive dans le royaume, une présence millénaire, une présence illustrée par Rachi et par maints autres grands penseurs de la tradition juive. Les Tosaphises étaient pour leur majorité au début du moins des Français. Cette histoire se termine entre 1306 et 1394.